N° D2025_09_55

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 4 SEPTEMBRE 2025

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à Monsieur le Président par le Conseil communautaire du 4 octobre 2022 ;

Considérant que la société GdV a déposé une requête introductive d'instance devant le Tribunal administratif de Marseille portant sur la légalité de la décision de la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance d'attribuer le marché public pour la gestion et l'entretien des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs des gens du voyage à l'association Saint Nabor Services ;

Considérant la nécessité pour la communauté d'agglomération de Gap-Tallard-Durance de déposer un mémoire en défense.

DECIDONS

Article 1er : De déposer auprès du Tribunal administratif de Marseille un mémoire en défense faisant valoir la position de la communauté d'agglomération de Gap-Tallard-Durance.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 4 septembre 2025

Le Président

Roger DIDIER

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAP-TALLARD-DURANCE (05)

Transmis en Préfecture le : 09/09/2025
Publié ou notifié le : 09/09/2025

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2025_09_55**
Objet :	**Décision pour ester en justice**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-09-04 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique :	005-200067825-20250904-D2025_09_55-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	855 o
Nom métier : 005-200067825-20250904-D2025_09_55-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	48 Ko
Nom original : D_4084.pdf		
Nom métier : 99_AI-005-200067825-20250904-D2025_09_55-AI-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 septembre 2025 à 13h53min39s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 septembre 2025 à 13h53min39s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 septembre 2025 à 13h53min40s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 septembre 2025 à 13h54min02s	Reçu par le MI le 2025-09-09